

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/11/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 12/12/2016

Délibération n° D-2016-438

Centre d'Art Contemporain Photographique Villa Pérochon -
Convention d'objectifs - Avenant n°7

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Pôle Vie de la Cité

**Centre d'Art Contemporain Photographique Villa
Pérochon - Convention d'objectifs - Avenant n°7**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux arts visuels, a signé en 2013 une convention d'objectifs avec l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication - la Région Poitou-Charentes et l'association « Pour l'Instant » afin de soutenir le projet artistique et culturel de cette dernière pour la mise en œuvre du programme d'actions annuel du Centre d'Art Contemporain Photographique-Villa Pérochon pour la période 2013-2016.

Cette convention est arrivée à échéance le 29 avril 2016 et son renouvellement est en cours. Afin de laisser le temps nécessaire au déroulement des phases évaluation et rédaction, il vous est proposé de prolonger ladite convention pour une durée d'un an à compter du 29 avril 2016.

En outre, afin de ne pas pénaliser l'association dans son fonctionnement et dans l'attente de la conclusion définitive de la convention 2017-2019, il est également proposé de verser un acompte de 35 000,00 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2017.

La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°7 à la convention d'objectifs signée avec l'association « Pour l'Instant » ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association « Pour l'Instant » un acompte de 35 000,00 € au titre de la subvention 2017, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE



**AVENANT N°7 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2013 – 2016
CENTRE D'ART CONTEMPORAIN PHOTOGRAPHIQUE
VILLA PEROCHON**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 5 décembre 2016,

D'une part,

ET

L'Association Pour l'Instant, représentée par Madame Sylviane VAN DE MOORTELE, Présidente, dûment habilitée à cet effet, ci-après dénommée l'association,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux arts visuels, a signé en 2013 une convention d'objectifs avec l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication-, la Région Poitou-Charentes et l'association Pour l'Instant afin de soutenir le projet artistique et culturel de cette dernière pour la mise en œuvre du programme d'actions annuel du Centre d'Art Contemporain Photographique-Villa Pérochon pour la période 2013-2016.

Cette convention est arrivée à échéance le 29 avril 2016 et son renouvellement est en cours. Afin de laisser le temps nécessaire au déroulement des phases évaluation et rédaction, il est décidé de prolonger ladite convention pour une durée d'un an à compter du 29 avril 2016.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de la convention.

ARTICLE 1

L'article 2 « Durée de la convention » est modifié comme suit :

La convention d'objectifs est prolongée pour une durée d'un an à compter du 29 avril 2016.

ARTICLE 2

L'article 4 de la convention, concernant la contribution financière et ses modalités de versement, est modifié comme suit :

4.3 – S'agissant de la Ville de Niort :

A titre d'acompte sur la subvention 2017, la Ville de Niort accorde une somme de 35 000 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2017.

Le versement de cet acompte sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

ARTICLE 2

Les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association Pour l'Instant
La Présidente

VILLA PÉROCHON
CENTRE D'ART CONTEMPORAIN
PHOTOGRAPHIQUE NIORT
Ass. pour l'Instant
Sylviane VAN DE MOORTELE
siret : 44029256300010
accueil@cacp-villaperochon.com



Pour le Maire de Niort
L'Adjointe, déléguée

Christelle CHASSAGNE